ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 36979

Texte de la question

Mme Danielle Auroi alerte M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation financière de l'Association nationale d'entraide féminine (Anef). L'Anef, association d'aide aux personnes en situation de précarité qui gère les services du 115 et qui emploie 110 salariés, a été contrainte, le 2 septembre 2013, de cesser l'activité du service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) du Puy-de-Dôme. L'association a en effet avancé un montant de 1 988 592 euros pour régler des nuitées d'hôtel du 1er janvier au 1er septembre, mettant ainsi le paiement de ses salariés en danger. Elle n'a reçu aucun remboursement de la part de l'État, malgré les engagements de celui-ci et malgré les multiples relances de l'association par des courriers à la préfecture du Puy-de-Dôme en date des 6 mai 2013, 8 juillet 2013 et 6 août 2013. 392 000 euros ont d'ores et déjà été promis par la préfecture du Puy-de-Dôme, mais l'État doit encore s'acquitter d'une dette de 1 596 592 euros envers l'Anef. De plus, l'Anef doit également prévoir le financement des nuitées pour la période du 2 septembre 2013 au 31 décembre 2013, pour un montant d'au minimum 1 million d'euros. Si le financement de l'Anef n'est pas assuré, l'association devra mettre la clé sous la porte, et l'État sera contraint de reprendre les fonctions de l'association, avec un personnel spécifiquement dédié. C'est donc bien la survie de l'Anef, créée en 1952, qui est engagée. Pour éviter une telle situation, l'État doit honorer sa dette vis-à-vis de l'Anef. Elle souhaite donc savoir quand l'État remboursera l'argent promis à l'Anef, lui permettant ainsi de poursuivre son action de prise en charge des plus démunis.

Données clés

Auteur : Mme Danielle Auroi
Circonscription : Puy-de-Dôme (3e circonscription) - Écologiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 36979
Rubrique : Politique sociale
Ministère interrogé : Économie et finances
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 10 septembre 2013, page 9404
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)